

Le décret "Ne Temere" La dépopulation des campagnes

LE GOUVERNEMENT BORDEN TEMPORISE.

ET LES PRETENTIONS DE L'OPPOSITION DE QUEBEC.

De même que les nationalistes de Québec ont été déçus de ce que le gouvernement de M. Borden leur refuse le prébiscite sur la marine, de même les torys d'Ontario sont déçus de ce que le gouvernement de M. Borden ne s'empresse pas d'annuler le décret "Ne Temere", comme les orateurs conservateurs le leur avaient promis.

Cependant, dans ce dernier cas, il n'y a pas eu de refus formel. Le gouvernement Borden n'est pas sûr de son affaire et il veut préalablement s'assurer qu'il est sur un terrain solide, avant d'empêcher, comme on le lui demande, sur les droits provinciaux.

Comme Pilate se lavant les mains et abandonnant aux Juifs l'accusé qui avait été traduit devant son tribunal, M. Borden, M. Doherty et M. Pelletier ont voté, avec une majorité de 86 députés contre 61, que la question soit soumise au Conseil Privé de Sa Majesté.

C'est une de ces reculades devant une responsabilité onéreuse qui sont dans les traditions du parti conservateur. En 1890, lorsque l'acte des écoles de Manitoba, abolissant les écoles séparées, fut dénoncé au gouvernement de Sir John Macdonald, et qu'on demanda à Sir John d'exercer le pouvoir de désaveu, il répondit en demandant que la question de la constitutionnalité de cette loi fut soumise au Conseil Privé.

On sait ce qui est advenu.

Nous voulons bien espérer que la référence au Conseil Privé de la question des droits provinciaux, en ce qui concerne le décret "Ne Temere", n'aura pas le même effet désastreux pour la minorité que celle qui fut faite en 1890. Mais il est tout de même singulier que, chaque fois qu'une question de cette gravité s'élève pendant le règne des conservateurs à Ottawa, on a eu soin d'en esquisser la responsabilité par un appel au Conseil Privé.

Le gouvernement Laurier avait été, lui aussi, mis en demeure de se prononcer sur la question du décret "Ne Temere" et il avait carrément déclaré qu'il s'agissait de droits provinciaux où il refusait d'intervenir.

On sait le parti que les torys d'Ontario ont tiré de cette ferme attitude du gouvernement Laurier auprès des électeurs protestants, à qui Sir Wilfrid fut dénoncé comme l'auteur responsable du décret.

Aujourd'hui, M. Borden, effrayé de la profonde impression produite dans le peuple de la province voisine, n'ose pas prendre d'attitude franche, temporise et fait ajourner la discussion en promettant de soumettre le cas au Conseil Privé.

Nous ne doutons pas que, au nom de la conciliation, dont il fait maintenant son "credo", le "Devoir" n'approuve cordialement M. Borden.

L'attitude libérale

SIR WILFRID LAURIER ET SIR LOMER GOUIN.

Nous venons de faire ressortir, dans un autre article, l'attitude embarrassée que prend M. Borden sur la brûlante question du décret "Ne Temere". N'osant satisfaire pleinement les exigences de ses partisans d'Ontario, qui demandent une loi empêchant sur les droits provinciaux; n'osant pas, non plus, leur refuser franchement une chose qui leur a été promise par un si grand nombre de ses partisans des Communes, l'hon. M. Borden se réfugie derrière un appel au Conseil Privé.

Toute autre est l'attitude des chefs libéraux.

A la session précédente, Sir Alan B. Aylesworth, ministre de la Justice du gouvernement Laurier, avait carrément répondu aux interpellations des tories, que la question était du ressort exclusif des provinces et que le parlement fédéral n'avait rien à y voir.

Lundi, Sir Wilfrid Laurier a été tout aussi catégorique. Il a d'abord dégagé la question de toutes les considérations étrangères dont on l'entourait et l'a placée sur son vrai terrain : le terrain de la liberté des cultes, d'abord, et ensuite celui des droits provinciaux.

Les provinces ont le droit exclusif de légiférer sur la solennisation des mariages, et le parlement fédéral n'a rien à y voir. C'est une loi civile de la province de Québec qui donne l'effet civil aux restrictions de l'Eglise catholique à propos du mariage. Dans les autres provinces, le décret ne s'adresse qu'aux consciences, et n'affecte en rien les droits civils.

Sir Wilfrid Laurier est donc opposé à toute législation du genre de celle proposée par M. Lancaster.

A Québec, Sir Lomer Gouin, interpellé aussi à ce sujet, lundi, a répondu carrément que son gouvernement n'avait pas l'intention de modifier les articles du code civil concernant le mariage et qu'il n'y avait même pas songé.

L'hon. M. Décarie a mis fin, en même temps, aux prétentions de ceux qui affirmaient que le décret du Conseil de Trente n'avait jamais été en vigueur au Canada, en rappelant qu'il avait été promulgué en 1700, par Mgr St-Valier, évêque de Québec, le chef de l'Eglise catholique au Canada.

Nous n'espérons, certes, pas convertir les castors à une plus saine appréciation de la politique libérale; mais nous avons cru instructif, pour le public en général, de signaler les attitudes si différentes des deux partis sur une question qui intéresse à un si haut point la morale, la liberté de conscience et les droits provinciaux.

Quelques poches de patates

On a probablement fait voter contre Sir Wilfrid Laurier, bon nombre de Canadiens de Montréal, en leur représentant que, si la réciprocité permettait aux cultivateurs de vendre leurs pommes de terre aux Etats-Unis, les citoyens des villes devraient payer ce légume plus cher.

Nous n'avons pas eu la réciprocité, qui aurait permis aux citoyens des villes de payer moins cher d'autres denrées, comme par exemple les oeufs et les choux à cette saison de l'année.

Mais nous devons payer nos patates plus cher, c'est-à-dire le même prix que les citoyens des Etats-Unis, parce que le gouvernement des Etats-Unis a, de son propre mouvement, enlevé le droit de 25c par minot qui grevait les patates du Canada.

Et ceux de nos cultivateurs qui ont encore des patates à vendre, s'en frottent les mains, en se demandant s'ils ne seraient pas encore plus heureux si la réciprocité avait fait enlever les droits sur le foin.

Voilà pour eux le moment de réfléchir au dédain avec lequel M. Bourassa parlait, de "quelques poches de patates."

Grâce aux impérialistes d'Ontario, les cultivateurs auront peut-être quelques-uns des avantages de la réciprocité, mais les citoyens des villes, auront les désavantages correspondants, sans aucune des compensations que la convention Taft-Fielding pouvait leur donner.

Sans vouloir donner crédit au gouvernement provincial de ce que, dans les comtés de colonisation, la population a considérablement augmenté, dans la dernière décennie, l'opposition fait ressortir que dans huit comtés, des plus riches et des plus prospères, la population a, de fait, diminué.

Cette migration de la population rurale vers la ville est, on le sait, beaucoup plus prononcée dans les autres provinces que chez nous. Elle est générale dans la province d'Ontario; elle est universelle en Europe; elle est presque une catastrophe dans l'Est des Etats-Unis.

Chez nous, au moins, on cherche à l'enrayer, à retenir le cultivateur au sol. Et l'on y a réussi dans une grande mesure. Si ce mouvement n'est pas complètement arrêté, il est du moins sensiblement en décroissance et tout fait espérer qu'il finira par devenir négligeable.

Examinons, à ce point de vue, les

chiffres des recensements successifs.

Période.	Comtés.	Pertes.
1871-1881	9	5,784
1881-1891	26	25,338
1891-1901	29	28,313
1901-1911	8	3,791

De 1881 à 1901, les conservateurs ont été au pouvoir à Québec, pendant 15 ans; et la dépopulation de certains comtés de nos campagnes s'est chiffrée par une perte de 53,000 habitants.

Pendant la dernière décennie, toute sous le régime libéral, la dépopulation ne s'est produite que dans 8 comtés et n'a donné qu'une perte de 3,791 habitants; perte compensée cinq fois par l'augmentation de la population des autres comtés.

Les chiffres sont des faits bruts. Et ils disent que, sous le régime libéral, la migration de la campagne à la ville n'atteint que 12 pour cent de ce qu'elle était sous le régime conservateur.

BILLET DU MATIN

Réclame.

Plusieurs journaux ont raconté avec force détails l'histoire d'un original qui a voulu se donner en un jour l'illusion d'être riche, et ayant hérité de deux mille dollars, est allé aussitôt les dépenser fastueusement à New-York dans l'espace de vingt-quatre heures.

La-dessus, on ne nous a épargné aucun détail; le prix du wagon spécial qui l'a conduit à New-York, celui de ses chambres à l'hôtel, le coût des voitures et des taxis, le menu de son déjeuner, le nombre des bouteilles de vin vidées, etc.

Cela formait un récit long d'une colonne, publié d'abord par un journal new-yorkais, reproduit ensuite par plusieurs journaux des alentours, et qui a chance encore d'être résumé par quelques chroniqueurs de la presse européenne.

Si l'on me demande maintenant ce que je pense du genre de plaisir qu'a pu ressentir l'individu qui s'est payé une pareille journée, j'imagine qu'à la réflexion il a dû juger que cette réclame tout de même lui revenait cher.

On ne jouit vraiment en effet que de ce qui devient une condition nouvelle, et stable, de notre existence; promotion, accroissement de fortune, changement de vie. Mais le bonheur, ou le plaisir entrevus un moment ne peuvent laisser qu'un souvenir mêlé de regrets aux yeux de ceux devant qui ils viennent miroiter.

La médiocrité de la vie paraît plus amère après qu'ils ont passé, comme l'ombre d'une chambre où l'on a promené un instant un rayon de lumière semble plus épaisse.

Il eût été plus simple à notre individu d'imaginer tout ce récit, de l'écrire et de l'envoyer au quotidien new-yorkais, en soldant au besoin les frais d'impression.

Il lui resterait encore ses deux mille dollars.

Mais avec des raisonnements pareils, don Quichotte n'aurait plus d'imitateurs, et Rostand ne pourrait écrire: "C'est bien plus beau quand c'est inutile!"

Ce qui nous surprend, c'est de retrouver un type de la sorte dans l'Etat de New-York; il doit y avoir un "bluff" quelconque là-dessous, et on peut s'attendre quelque jour à voir notre voyageur lancer une pacotille de son invention sur le marché.

Car je ne puis me résigner à croire que cet Américain ne fera pas produire quelque chose à ses deux mille dollars.

GRAINDORGE.

Cocasserie

Le "Devoir" écrit, hier assez cossamment :

"Ce pauvre Graindorge intitule son billet de ce matin : "Un article que le "Devoir" ne fera pas." Non, il est certain que nous ne publierons point son style tout particulier de manœuvre de la plume. (Sic)"

Or le billet de Graindorge, hier, se contentait de reproduire avec quelques lignes de commentaires, un récent article de M. Bourassa.

Et puis, pour un journal scrupuleux de la forme, que pensez-vous de l'expression : "Son style tout particulier de manœuvre de la plume"?

Au Fil de la Plume

Comme M. Monk pour la question navale, M. Borden a dû répudier la campagne faite par les torys au sujet du "Ne Temere" en refusant le bill Lancaster.

Mais il a cru devoir leur offrir, en compensation, le renvoi au Conseil Privé.

L'hon. M. Aylesworth, alors qu'il était ministre de la Justice, s'était contenté très sagement d'écarter la discussion en déclarant que la question était du ressort provincial.

Sir Wilfrid proposa, avant-hier, que le bill fut rejeté par la Chambre, au lieu que le débat soit ajourné, comme l'a voulu l'amendement Borden.

Sir Lomer Gouin, en lançant le projet de chemin de fer de la baie James, a ouvert des horizons nouveaux au commerce de la province.

"Si le pouvoir fédéral néglige de construire ce chemin de fer, a dit le premier ministre, nous devrons nous en occuper nous-mêmes."

LE PAPE ET LA FRANCE.

Dans l'audience particulière que le Souverain Pontife vient d'accorder au cardinal Amette et à la délégation parisienne qui l'avait accompagné à Rome, Pie X s'est exprimé en ces termes sur la France :

"Je vous bénis et je bénis aussi la France, qui est si chère à mon cœur, et que Dieu regarde toujours avec amour et miséricorde. Comment, en effet, y aurait-il en France tant de zèle pour l'apostolat dans le monde entier, tant de générosité en face de tous les besoins et un si grand esprit de sacrifice, si la Providence ne vous assistait pas et n'inspirait pas tous ces dévouements ? Non ! Le regard de Dieu ne s'est pas détourné de la France !"

"Remerciez la Providence de garder toujours à la France une telle prédilection; et que Dieu ramène à la vérité ceux de ses fils qui se sont égarés !"

Le "Devoir" a déjà reçu \$500 pour

Les Whiskies Irlandais et Ecossais MITCHELL

Jouissent d'une réputation méritée dans le monde entier. Ils sont purs. Exigez la Marque MITCHELL

LAPORTE, MARTIN & CIE, Limitée. Agents, Montréal.

18-M-j-n-Pwll

Bureaux de jour,
20 rue St-Jacques

Tél. Main 763

A VENDRE EN BLOC
98 LOTS au PARC LAURIER, Subdivision No 48
Côte St-Michel.
Prix \$100.00 chacun.
Comptant \$25,000.00 — B.

Bureaux de soir,
1603 rue St-Denis

Tél. St-Louis 379.

37 1/2 DU PIED
712 terrains dont 3 coins de rues—formant une superficie de 6,186 pieds.
Ces terrains au Plateau Westmount, angle Ave. des Cèdres et Westminster.

\$40,000.00 SEULEMENT
400 LOTS au Bout de l'île près des chars et du fleuve St-Laurent. Subdivision No 231 de Pointe aux Trembles.

SPECULATS RS!

VOILA DE REELS BARGAINS. Un bon placement à faire. Qui saura en profiter. Pour informations supplémentaires s'adresser à

ED. LORTIE.

L'AGENT D'IMMEUBLES CONNU.

La Voix de Son Maître

FAMEUX

VICTOR VICTROLA

Pensez donc que vous pouvez faire chanter chez vous, Caruso, Melba, Tiziani et tous les plus grands artistes du monde chaque fois que cela vous plait, grâce au Victrola. Ou si vous préférez, vous pouvez entendre les plus habiles comédiens, la musique ravissante des plus célèbres fanfares et orchestres, ainsi que la plus nouvelle et la meilleure musique du jour, tout cela au moyen des REGISTRES VICTOR sur le Victrola. En vente chez les marchands de partout, \$29 en montant. Paiements faciles, si désiré.

Allez l'entendre aujourd'hui, dans un de nos magasins.

EMILIO DE GOGORZA, baryton. 12 pouces, \$2.00, en français.	14.238 — Manon, le Réve. (Trio Dram.) (acte 2.) Massenet.
14.229 — Patrie, Air du Souverain. My Native Land. (The Bell Ring- er Air). Paladilhe.	UNE AUTRE VALSE CHANTÉE. par Marab. 10 pouces, 90c.
EDMOND CLEMENT, ténor.— 10 pouces, \$1.25, en français.	LUCY ISABELLE MARSH, sopra- no.
64723 — (1) Berceuse légère (2). L'œdipe du matin, Pessard, 12 pou- ces, \$2.00, en français.	60.062 — Valse amoureuse, en français. Ferandy-Berger.

Berliner Gram-o-phone Co., Ltd.

415 rue Sainte-Catherine ouest, près
Mansfield.

483 rue Sainte-Catherine Est, près
Saint-André.

Tél. Main 1318

J. A. ROY

AGENT D'IMMEUBLES

20 RUE ST-JACQUES
CHAMBRES 28-29

TERRAINS A VENDRE OU A ECHANGER

4 SUPERBES LOTS, dans Notre-Dame de Grâces, sis sur les rues Mayfair, King Edward et Westminster, pour le prix de 25 cts. seulement. Superficie : 28,531 pieds. On les échangera, si l'on veut, contre propriété.

3 LOTS IDEALS, avenue North Mount, à North Mount, comprenant 24,142 pieds de superficie. Au bas prix de 65 cts. du pied. Conditions faciles.

UN MAGNIFIQUE TERRAIN, rue St-Laurent, côté Est, entre Maguire et St-Viateur, 59x110, y compris petite propriété dessus érigée, donnant un revenu de \$360.00. Echangera contre propriété de rapport.

135,000 PIEDS DE TERRAIN, à Pointe-aux-Trembles, 150x900. Ce terrain part du fleuve et s'étend jusqu'au Terminal. Echangera contre propriété de ville.

CONCASSEURS DE PIERRE

Concasseurs giratoires et de haute qualité McCully pour répondre à tous vos besoins. Toutes capacités.

ENGINS — CHAUDIERES — CRIBLES — ELEVATEURS

F. H. Hopkins & Co., Successeurs de feu JAS COOPER. Téléphones Main 3420-3421. NOUVEAU BLOC D'LA BAN. QUE IMPERIALE.

316-1-P

20% D'ESCOMPTE

seront accordés d'ici à la fin du mois sur toutes nos lignes de CHEMISES, FAUX COLS, MANCHETTES, CRAVATES, FOU-
LARDS, BAS, CHAUSSETTES MOUCHOIRS, GANTS, SOUS-
VETEMENTS et tous autres articles et accessoires compris dans
notre assortiment de BOUYETERIE et MERCIERIE POUR
HOMMES. Les Dernières Créations de la Mode de Paris, Lon-
dres, New-York aux prix les plus bas du marché.

Picard & Picard

AU FREEMAN'S HOTEL, MONTREAL

120 RUE ST-JACQUES

KRUG & CO
PRIVATE CUVEE
THE SELECT CHAMPAGNE
FOR SELECT PEOPLE!
P. X. ST-CHARLES & CO. AGENTS, MONTREAL.

Lettre d'Ottawa

M. TURRIFF PROPOSE UNE MOTION DE CENSURE A L'ADRESSE DU GOUVERNEMENT; ELLE EST REJETEE PAR 107 VOIX A 62 — LES COMMISSAIRES DU PORT DE QUEBEC ET CEUX DE MONTREAL — LE TRANSPORT DES GRAINS — LES POMMES CANADIENNES — UNE DETTE D'HONNEUR — A PARTIR D'AUJOURD'HUI, LA CHAMBRE SIEGERA LE MERCREDI SOIR.

(De notre correspondant parlementaire.)

Ottawa, 14. — La plus grande partie de la journée a été consacrée à la discussion sur une motion de censure contre le gouvernement présentée par M. Turriff, d'Assiniboine, au sujet de l'imposition d'un droit de douanes de 25 pour cent sur certains bois de construction venant des Etats-Unis. Le vote a été pris sur la question et la motion a été rejetée par un vote de 107 à 62. La Chambre s'est occupée ensuite de la question de la Commission du port de Montréal et de Québec, puis la séance a été levée.

Le havre de Québec.

L'hon. M. Hazen a fait adopter, en troisième lecture, son bill réduisant de neuf le personnel de la commission du havre de Québec. Sir Wilfrid Laurier a protesté, en alléguant que la commission de Québec, tout comme celle de Montréal, devrait représenter les divers intérêts commerciaux des ports. Il fait tout de même une exception pour le port de Montréal, où la situation offre des circonstances particulières qui font que trois commissaires sont suffisants. La Chambre de Commerce de Québec est opposée à la réforme apportée par le gouvernement.

L'hon. M. Hazen a répondu que, selon l'opinion du gouvernement, la commission composée de trois membres sera plus efficace que celle qui était composée de neuf membres.

L'hon. M. Pelletier prétend que la population de Québec approuve la commission de trois membres qui, d'après lui, fera un meilleur travail dans l'intérêt du commerce de Québec que ne le faisaient les neuf membres qui ont siégé jusqu'à maintenant.

Les archives.

La chambre a adopté en troisième lecture le bill qui place sous la juridiction immédiate du premier ministre, les archives publiques du Canada.

Le havre de Montréal.

L'hon. M. Lemieux a rappelé au gouvernement qu'il avait négligé jusqu'à présent de répondre à une question de M. Ames, relativement à la situation des commissaires du port de Montréal. M. Lemieux a rappelé au gouvernement que les membres du Board of Trade de Montréal demandent de conserver à la Commission du port de Montréal, les mêmes commissaires qui siègent en ce moment. Le gouvernement n'a pas jugé à propos de répondre aux remarques de l'hon. M. Lemieux.

Le transport des grains.

M. Buchanan a appelé l'attention du gouvernement sur le fait qu'il y a une pénurie de wagons dans l'ouest pour faciliter le transport du grain. Il y a congestion là-bas, et personne ne semble vouloir y remédier, malgré les démarches qui ont été faites auprès des compagnies de chemins de fer. Les cultivateurs ont du grain en quantité, mais ils sont incapables de disposer de leurs produits.

L'hon. M. Foster explique le cas en disant que la récolte a été tellement considérable, que l'on en est embarrassé; comme solution à la difficulté, il ne trouve rien à proposer et on devra se contenter de ce qui existe.

Pour protéger les pommes.

M. McKenna a demandé au gouvernement de protéger la culture des pommes canadiennes, en imposant des droits élevés sur les pommes américaines.

Le ministre de l'agriculture a répondu qu'il discuterait cette question avec les pomiculteurs qui doivent se réunir en convention à Ottawa, la semaine prochaine.

Il n'y aura plus de congé.

Les députés sont fort mécontents d'une déclaration qui a été faite à la Chambre par le premier ministre, à l'effet qu'à partir de mercredi prochain, il n'y aura plus la soirée libre du mercredi.

Une dette d'honneur.

L'hon. M. Lemieux a demandé au gouvernement de bien vouloir accepter la responsabilité d'une dette de trois mille dollars, que le gouvernement Laurier s'était engagé à payer pour le voyage des jeunes athlètes de Montréal à l'étranger. C'était là une annonce pour le Canada à l'étranger et l'ancien gouvernement avait jugé à propos de défrayer les dépenses des athlètes, mais comme il fut défilé le 21 septembre, et que sa promesse n'était pas accomplie, elle fut changée en espérance. L'hon. M. Lemieux demande au nouveau gouvernement de bien vouloir payer cette dette d'honneur.

Le ministre des finances répond qu'il étudiera le cas.

Le bois de l'Ouest.

M. Turriff, d'Assiniboine, a critiqué le gouvernement pour avoir imposé un droit de douane de 25 p.c. sur les madiers, planches et autres venant des Etats-Unis et destinés à la construction dans l'ouest. Il propose à cet effet une motion de censure contre le gouvernement.

M. Turriff fait remarquer que ce droit de douane n'existait pas sous l'ancien régime, et que l'action du gouvernement ne peut avoir pour résultat que de faire augmenter le prix du bois dans l'ouest.

Le premier ministre a déclaré que dans cette affaire, le gouvernement a suivi les recommandations du bureau des douanes. La motion de censure a alors été mise aux voix et rejetée par un vote de 107 à 62, soit une majorité de 45 pour le gouvernement.

L'amélioration des routes.

Le ministre des chemins de fer et canaux a présenté à la Chambre le bill autorisant le gouvernement à promouvoir l'amélioration des routes. En présentant ce projet de loi, le gouvernement remplit un article du discours du trône. Il s'agit d'aider les provinces dans la construction de routes nationales. Cette

On veut tuer Yuan Shi Kai

TEL EST CE QUE PROPOSE TIEH LANG, ANCIEN GENERAL TARTARE DE YANKIN QUI EXCITE LES TROUPES MANDCHOUES CONTRE LE PREMIER MINISTRE — LE PRESIDENT SUN YAT SEN N'A AUCUNE CONFIANCE DANS LES INTENTIONS DE YUAN ET CONSERVERA LE POUVOIR JUSQU'A CE QUE LA REPUBLIQUE SOIT RECONNUE PAR LES PUISSANCES.

Pékin, 23. — Le conseil de Yuan Shi Kai d'attendre une attaque des rebelles ne plaît aux jeunes princes dont le désir de guerroyer alarme Pékin.

On raconte que Tieh Lang, l'ancien général tartare de Yankin, qui est responsable en grande partie de la situation, demande la mort de Yuan Shi Kai, dont l'influence est telle, dit-il, qu'on ne devrait pas lui permettre de quitter la capitale. Yuan Shi Kai, de son côté, prend des précautions. Une autre troupe de soldats impériaux est arrivée ici de Pao Ting Fu, province de Chi-Li, portant les forces de Yuan à 4,000 Chinois. Contre eux sont 12,000 Mandchous impériaux, que l'on excite contre Yuan Shi Kai.

On ne croit pas, cependant, que même les plus violents des jeunes

princes ne toléreraient l'assassinat du premier ministre. Car il ne faut pas oublier que les troupes du nord ne sont loyales qu'à Yuan Shi Kai. Shanghai, 23. — Dans un long télégramme qu'il a envoyé à Wu Ting Fang, ministre de la Justice, le président Sun Yat Sen dit qu'il a des doutes sur les intentions de Yuan Shi Kai. Par conséquent, il gardera le pouvoir jusqu'à ce que les puissances reconnaissent la république, et à la seule condition que Yuan se sépare complètement des Mandchous et adhère publiquement à la république. Sun Yat Sen est prêt à se retirer en sa faveur.

Le président ajoute que l'empereur abdiquera, Yuan Shi Kai devra notifier les ministres étrangers qui peuvent correspondre avec le gouvernement de Yankin.

Fourrures en contrebande

UNE MAISON DE MONTREAL AURAIT ENVOYE DES FOURRURES EN CONTREBANDE A DES CLIENTS AMERICAINS.

Washington, 23. — Les autorités des douanes américaines ont averti le public aujourd'hui d'une certaine combinaison d'une maison de fourrures de Montréal. L'été dernier des visiteurs américains achetèrent de ce marchand des fourrures pour être livrées chez eux. Il paraîtrait que ces fourrures ont été passées en contrebande, mal-

L'affaire du Manouba

LA FRANCE A RENOVELE HIER SES PLAINTES AUPRES DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ITALIE, ET LA REPONSE SERA DONNEE AUJOURD'HUI.

Rome, 23. — Le chargé d'affaires de

France, M. Legrand, dans une entrevue avec le ministre des affaires étrangères d'Italie, le marquis Di San Giuliano, a expliqué aujourd'hui l'attitude de la France et a insisté sur la mise en liberté des Turcs. Le marquis Di San Giuliano a promis de prendre en considération les arguments à lui présentés et répondra demain après avoir consulté le premier ministre.

Comme on s'y attendait, rien ne paraît être fait avant demain, après l'arrivée de l'ambassadeur français, M. Camille Barrère; mais l'entrevue d'aujourd'hui indique le désir des deux parties d'en finir au plus vite. Un ton très amical préside à toutes ces entrevues entre les représentants de la France et de l'Italie.

CONTRE LE TRONE SERBE

A LA SUITE DE LA DECOUVERTE D'UN COMLOT LE PRINCE HERITIER DEMISSIONNE COMME INSPECTEUR GENERAL DE L'ARMEE SERBE.

Belgrade, Serbie, 23. — L'existence d'une société secrète connue sous le nom de "Mains Noires", a été découverte parmi les jeunes officiers de l'armée serbe. Le but est, on le croit, anti-dynastique et comme conséquence de la découverte, le prince héritier a démissionné comme inspecteur général de l'armée, et commandant en chef de l'armée serbe.

LA BANQUE "ROYAL" A ST-DOMINGUE.

Saint-Domingue, 23. — La "National Bank of Santo Domingo", qui compte parmi ses directeurs plusieurs Américains, a été autorisée à commencer ses affaires. La "Royal Bank of Santo Domingo" s'ouvrira à la fin du mois. La National Bank a un capital autorisé de \$2,000,000, dont \$500,000 ont été payés.

UN PROCES FRANCO-AMERICAIN.

Paris, 23. — M. Robineau, un chirurgien parisien, vient d'intenter des poursuites contre M. Myers, un importateur new-yorkais, auquel il réclame une somme de \$160, montant de ses honoraires pour une opération faite à Mme Myers.

Celle-ci mourut trois jours après, et son mari a été jugé responsable de la mort. Le tribunal, avant de se prononcer a nommé trois experts pour étudier le cas.

UN DUEL A PROPOS DE MARIAGE.

Covington, (Louisiane) 23. — MM. Milton Sharp et Isaac Taylor, deux planteurs aisés, se sont battus en duel au sujet du mariage de leurs deux enfants. Les deux duellistes ont été tués.

La discussion vint sur la question de savoir où serait donnée la fête du mariage et déjà l'affaire était réglée, la maison de M. Sharp avait été choisie, lorsque soudain la querelle reprit plus vive.

Les deux hommes quittèrent la maison et furent retrouvés peu après morts. L'un avait reçu une balle de revolver et l'autre un coup de couteau.

LA JOURNEE DU DUC

LEURS ALTESSSES ONT PASSE LEUR JOURNEE D'HIER A VISITER LES CURIOSITES DE NEW YORK.

New-York, 23. — Leurs Alteesses Royales ont fait une longue promenade dans New-York, aujourd'hui; elles ont visité la galerie de tableaux de M. J. P. Morgan, puis ont déjeuné à la résidence de M. Reid. Le colonel Theodore Roosevelt était parmi les invités. Dans l'après-midi, Leurs Alteesses visitèrent le nouveau de Grant, l'université de Columbia et la nouvelle cathédrale de St-Jean le Divin. Ce soir, il y eut grand dîner de soixante couverts chez M. Reid, suivi d'un bal de 300 invités.

LE CABINET ESPAGNOL

LE RETOUR DE MAURA AU POUVOIR EXASPERE LES REPUBLICAINS ET LES LIBERAUX.

Madrid, 23. — L'intervention de l'ex-premier ministre Maura et la perspective de voir revenir les conservateurs au pouvoir a provoqué un soulèvement des républicains et des libéraux. Les républicains arrangent des démonstrations pour la session de la chambre demain. Les chefs libéraux qualifient le changement de cabinet de coup d'état qui est capable de mettre en danger la dynastie.

Le premier ministre Canalejas, en quittant la réception au palais aujourd'hui, a déclaré que le roi venait de le questionner à propos des rumeurs de sa démission et lui demanda d'être informé sur la situation exacte.

Le premier ministre répondit qu'il ne savait rien de l'affaire, si ce n'est que sa chute avait été annoncée partout, et que personnellement, devant la persistance de ses rumeurs il était prêt à s'en aller. Le roi lui dit ne pas vouloir entendre parler d'une telle chose. La déclaration du premier ministre a été reçue avec incrédulité. On est convaincu que quelque chose est arrivé.

UN TRAIN DERAILLE

L'EXPRESS D'EDMONTON DERAILLE PRES DE KAMSAK ET 27 PERSONNES SONT BLESSEES.

Kamsack, Sask., 23. — Vers les huit heures, ce soir, le train express numéro 2 d'Edmonton allant à Winnipeg, a déraillé près de Kamsack. Vingt-sept personnes ont été blessées mais aucune mortellement, si ce n'est le conducteur Murphy, dont l'état donne quelques inquiétudes. Un train de secours a quitté Dauphin pour les lieux de l'accident.

ARRETES POUR FRAUDE

QUATRE DES ANCIENS DIRECTEURS DE LA PATENT SECURITY CO. SONT ARRETES A MANCHESTER PAR LES AUTORITES FEDERALES.

Manchester, 23. — Cet avant-midi, M. Fred S. Johnson, de Concord, député United States Marshall, pour le New-Hampshire, a opéré l'arrestation de Richard Codrill, Paul V. Labonté, Israël Guertin et Joseph Cadotte, sous l'accusation d'avoir fraudé le public au moyen de la poste. M. Johnson était assisté par le détective Clifton B. Hildreth de Manchester.

Tous les prisonniers ont été logés au poste de police, puis traduits devant le United States Commissioner John G. Crawford, au bureau de poste. Devant le commissaire, il n'a pas été question de culpabilité et cela, parce qu'au mois dernier le grand jury fédéral siégeant à Concord, a porté un acte d'accusation contre les quatre prisonniers et contre Napoléon H. Ferland. Ce dernier n'a pas encore été arrêté. Aux dernières nouvelles, il était à New-York, où les autorités fédérales le recherchent.

Tous les prisonniers ont été directeurs ou officiers de la Patent Security Company, qui est en liquidation depuis le mois de juillet 1910. Les poursuites intentées contre eux ressemblent en tout point à celles qu'on a commencées l'an dernier contre les promoteurs de la Oxford Gold Mining Co., et qui se sont terminées par la comparution de trois compatriotes en cour fédérale. L'accusation est celle d'avoir fraudé le public par la poste. Dans le cours de la dernière année, les autorités postales ont arrêté des promoteurs qui avaient séduits le public de \$77,000,000, d'après un dépôt de Washington, publiée dans les journaux de ce matin.

Le commissaire John G. Crawford leur a ordonné de fournir un cautionnement de \$500 chacun, en attendant leur comparution devant le juge Aldrich.

Lettre de Québec

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE PRESENTE PLUSIEURS BILLS D'INTERET PUBLIC — LA COUR DE CIRCUIT DE MONTREAL — DES AMENDEMENTS AU CODE DE PROCEDURE CIVILE — LES PONTS DE PEAGE — LE COLLEGE DE ST-JEAN — LES MEMBRES DE LA TRIBUNE DES JOURNALISTES FONT L'ELECTION DE LEURS OFFICIERS.

(De notre correspondant parlementaire.)

Québec, 23. — L'après-midi à la Chambre a été spécialement consacrée à la discussion de certains bills présentés par l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, et auxquels se sont attachés MM. Prévost et Cousineau.

M. Perron, député de Gaspé, a interrogé la Chambre pendant quelques quarts d'heure sur la portée de certains bills dont il est le parrain.

Après quelques bégaiements égarés au sujet de la production de certains documents, la Chambre s'est ajournée à demain.

Bills du gouvernement.

La première phase de la séance de cet après-midi a été consacrée à discuter certains bills qui figurent sur l'ordre du jour sous la rubrique, "Ordres du gouvernement." Ceux qui ont été le plus longuement discutés en comité général de la Chambre sont celui relatif à la protection contre les abeilles et celui concernant les sociétés coopératives agricoles. Ce sont deux bills présentés par l'hon. M. Caron. Le premier est à l'effet de réglementer le placement des ruches d'abeilles chez les agriculteurs de façon à ce que ce ne soit préjudiciable ni au public ni aux voisins, en vertu de cette loi les ruches devront être placées à au moins 30 pieds du chemin public, et à au moins dix pieds d'une clôture pleine, qui détermine le domaine avoisinant. Le second bill est à l'effet de permettre aux sociétés coopératives de faire des emprunts pour des montants plus élevés que celui autorisé par les sociétés respectivement, et d'autoriser le bureau de direction à faire des transports.

MM. Prévost et Cousineau ont attaqué assez vigoureusement le premier bill, M. Prévost critiquant, sur le second, sous prétexte que c'est accorder des pouvoirs exorbitants. L'hon. M. Caron a répondu qu'il n'y avait rien de très anormal dans ce bill, que les projets soumis étaient calqués sur des lois absolument identiques en France, en Belgique et au Danemark.

La Cour de Circuit.

M. Perron, député de Gaspé, a expliqué la portée du bill qu'il a présenté concernant la Cour de Circuit de Montréal. Le but de ce bill est d'empêcher des retards inutiles. Il prétend que si on nomme trois juges additionnels, cette loi sera également nécessaire pour dégorger le rôle sur lequel 4000 causes sont inscrites et dont 8000 plaideurs attendent le jugement. Il attribue au juge en chef de la Cour de Circuit à Montréal la responsabilité de cette situation dont souffrent les justiciables.

La procédure civile.

Le député de Gaspé a expliqué aussi la portée du bill amendement au Code de procédure civile à l'effet d'atteindre les jeunes débiteurs frauduleux.

La Cour de Circuit. M. Perron, député de Gaspé, a expliqué la portée du bill qu'il a présenté concernant la Cour de Circuit de Montréal. Le but de ce bill est d'empêcher des retards inutiles. Il prétend que si on nomme trois juges additionnels, cette loi sera également nécessaire pour dégorger le rôle sur lequel 4000 causes sont inscrites et dont 8000 plaideurs attendent le jugement. Il attribue au juge en chef de la Cour de Circuit à Montréal la responsabilité de cette situation dont souffrent les justiciables.

La procédure civile. Le député de Gaspé a expliqué aussi la portée du bill amendement au Code de procédure civile à l'effet d'atteindre les jeunes débiteurs frauduleux.

chambre de commerce française, le professeur Cohn sont parmi les personnes de marque qui assisteront au banquet et qui prendront la parole.

FATAL DEVOUEMENT

UN COUVREUR SE SACRIFIE INUTILEMENT EN ESSAYANT DE SAUVER SON COMPAGNON DE TRAVAIL.

Philadelphie, 23. — Deux couvreurs sont tombés d'une hauteur de 130 pieds, hier après-midi et ont été instantanément tués. August Johnson et Herman Greenwald sont les victimes.

Ils travaillaient ensemble à couvrir en ardoise le clocher de l'église protestante de la rue North Broad, lorsque soudain Johnson perdit l'équilibre et glissa avec une rapidité terrifiante. Greenwald saisit les habits de son compagnon, mais la violence gagnée par ce dernier était si grande que Greenwald fut entraîné avec lui dans le vide.

Les deux malheureux furent presque broyés en frappant le trottoir. Un témoin de cette double chute dit qu'il courut immédiatement près des cadavres et remarqua que la main crispée de Greenwald tenait encore les bretelles de celui qu'il avait vainement essayé de sauver de la mort.

Tisserands en grève

Fall River, Mass., 23. — La mise en vigueur de la loi des 54 heures de travail par semaine a été causée, ce matin, cinq cents tisserands et cinquante réparateurs de métiers des filatures "Iron Works", de cette ville, se sont mis en grève. Les sections 1, 2, 6 et 7, de ces filatures sont encore en opération, mais il est probable que la grève générale sera déclarée d'un moment à l'autre. Les filatures "Iron Works" emploient au-delà de six mille ouvriers. Les grévistes, au cours de la réunion qu'ils ont tenue de bonne heure, ce matin, ont décidé de demander une conférence.

Notre point de contact pour les malingres et leur transformation en robustes, de nos mains ils passeront à vos vôtres. Voici comment : Nombre d'enfants malingres sont sains, mais leur poitrine étroite est due à leur mauvaise respiration. Libérez le rhinopharynx, enlevez végétations adhérentes et amygdaloides, faites faire des exercices physiologiques de respiration, tonifiez le système nerveux par les douches, les bains de vapeur et l'opothérapie nerveuse récemment pronée à la Société de Thérapeutique, et la poitrine s'agrandit.

A ce moment, l'enfant passe à la gymnastique de plancher, et bientôt fortifié du poulmon, fortifié du muscle, il pourra aborder l'écriture, la bicyclette, l'auto, etc... Plus d'un adolescent refusé au service militaire a dû à l'exercice de respiration d'être admis dans l'armée l'année suivante.

Mais il y a un gros danger à faire du sport sans qu'une éducation préalable ait mis en état les voies respiratoires. La nature est méthodique. Transformer les enfants malingres en robustes physiologiquement normaux, transformer les enfants normaux en enfants robustes, transformer les enfants robustes en enfants sportifs, voilà les trois étapes et les trois catégories.

Un banquet franco-américain. New-York, 23. — Le dîner franco-américain que vont donner les représentants de toutes les sociétés françaises de New-York promet d'être un grand succès.

C'est la première fois que les Français à New-York ont l'occasion de se réunir et l'occasion qui leur est offerte de célébrer l'anniversaire du premier traité d'alliance entre la France et les Etats-Unis est saisi avec empressement.

Plus de cent réponses sont déjà parvenues au comité et les lettres d'invitation viennent seulement d'être envoyées.

L'ambassadeur de France, M. Jules Jusserand; M. Pothier gouverneur du Rhode Island, le procureur général des Etats-Unis, George Wickersham; l'ex-ambassadeur Henry White, l'ex-sénateur Chauncey, M. Dewey; M. Henry E. Gould, président de la

FEUILLETON
du "CANADA"

MARTYRE DE HONTE

PAR CHARLES SOLO.

(Suite) No 91

Les jeunes gens étaient atterrés. — En Belgique !... Et vous ne savez pas...

Le cabaretier haussa les épaules. — Je me suis bien gardé d'aller y voir. Elle y est ; qu'elle y reste. Il leur fut impossible d'en savoir davantage ; la piste de la Souillotte leur échappait définitivement et ils rentrèrent à Paris tout à fait découragés.

Le lendemain, ils allèrent voir maître Duchemin, l'avocat qui, on s'en souvient, avait défendu Jean Madieux en Cour d'assises. L'avocat avait blanchi sous la barrette. C'était maintenant une des gloires du palais et plusieurs procès retentissants lui avaient donné une célébrité presque universelle.

Il accueillit nos amis avec bienveillance et, mis au courant de la situation, se déclara prêt à reprendre la cause de Jean Madieux.

A son avis, la découverte du portefeuille ayant appartenu à la victime, le billet souscrit par le menuisier et les aveux de Pacôme Janvier constituaient un fait nouveau, suffisant pour espérer la révision du procès. D'autre part, il estimait que le témoignage de Bertine Souquet serait d'un grand appoint à la procédure et qu'il fallait arriver à produire, entre elle et le rebouteux, une confrontation dont le résultat ne manquerait pas d'être décisif.

Si l'ancienne servante du "Soleil qui Tourne" habitait réellement la Belgique, il serait aisé de l'y découvrir grâce à l'inscription des étrangers qui fonctionne en ce pays comme en France. L'avocat allait immédiatement faire faire des recherches en ce sens et promettait réponse avant peu de jours.

— Et si nous la retrouvons ! comment la faire revenir en France ? demanda Paul. On ne pourra pas l'extrader pour sa complicité, dans un crime couvert par la prescription. L'avocat se recueillit et, après un instant de silence :

— La présence de Bertine Souquet ne sera pas indispensable au procès, mais nous pouvons essayer de la faire entendre librement et contradictoirement avec Pacôme Janvier, par l'envoi d'une commission rogatoire. Tout cela est affaire de procédure.

Maître Duchemin, qui avait confiance en l'issue du procès réussit à faire partager sa conviction aux jeunes gens. Il les congédia non sans avoir promis de se rendre, sous peu, au val d'Armenon.

V

L.A. MENDIANTE

Sur la route blanche qui court, tel un ruban sans fin entre les champs dont l'automne a mordu les chaumes, une femme portant un enfant dans ses bras, s'avance.

A ses chaussures grises de poussière, on voit qu'elle arrive de loin et que l'étape a été longue. Ses vêtements ne sont plus que des ballons sans couleur et sans forme. Malgré le soleil qui dardait ses rayons les plus chauds, elle va nu-tête, laisse flotter à la brise des mèches de cheveux grisonnants ; ses traits sont pâles, décharnés, tout en elle respire la misère et la lassitude.

Son allure incertaine et cahotante s'alourdit encore du fardeau qu'elle serre contre sa poitrine. Depuis le matin elle marche ainsi sans halte ni repos et voilà que ses forces la trahissent, que ses pieds butent, à chaque pas, contre les cailloutils du chemin.

Elle s'est arrêtée et, incapable d'aller plus loin, elle va s'affaler au bord du fossé quand, là tout au bout, à l'endroit où la route fait un coude pour tourner derrière le bocage, elle aperçoit un clocher, des toitures. C'est un village.

Alors elle fait un suprême effort, une énergie factice passe dans ses membres exténués, elle reprend sa marche vers le but où elle trouvera peut-être le secours, le morceau de pain que réclame son estomac affamé.

Jusqu'au bocage, la route dévale en pente rapide ; elle y arrive sans trop de peine ; à sa droite, elle aperçoit une demeure d'aspect bonne apparence, mi-bourgeoise, mi-rustique et devant laquelle une vieille femme, à l'air revêche, récurait un chaudron.

La voyageuse s'arrête, elle ne dit rien, mais son geste implore ce pendant que la mégère lève la tête sans interrompre son travail.

— Qu'est-ce qu'il y a pour vot' service ? fait-elle d'un ton dur. Si c'est pour une aumône, vous vous êtes mal adressée. On n'en finitrait plus s'il fallait donner à toute la guesaille qui passe. Allez vot' chemin.

((A suivre))

La campagne municipale

LES CANDIDATS A LA MAIRIE ET A L'Echevinat CONTINUENT A TENIR DES ASSEMBLÉES DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE.

Assemblées de M. Marcl.

L'échevin Geo. Marcl a tenu trois assemblées, hier soir, l'une à la salle Chagnon, quartier Ste-Marie, la seconde dans le quartier Papineau et la troisième, à St-Henri.

A la salle Chagnon, M. Marcl a sévèrement critiqué le programme de l'échevin Lavallée et l'a défié de soumettre son projet pour la réduction du pouvoir d'emprunt à des financiers qualifiés. Il prétend que la diminution du pouvoir d'emprunt empêchera le progrès. Il parle ensuite de la construction d'un pont libre sur le St-Laurent, dans le quartier Est ; il prétend que cela diminuerait le coût de la vie. Il ajoute que le système actuel de taxation et de travaux permanents tient la ville de plusieurs années en arrière.

Pour le quartier Papineau, M. Marcl explique son plan pour l'abolition de la qualification foncière. Il dit que la qualification d'un électeur pour manque de paiement de la taxe de l'eau est une anomalie et que cette anomalie n'existe pas dans tous les quartiers.

M. Marcl se prononce énergiquement en faveur de l'abolition de cette loi surannée qui prive de leurs droits de vote des milliers d'électeurs.

Le temps est arrivé pour nos hommes publics de songer à une meilleure division de la ville, d'une amélioration de nos rues, qui devront en faire l'une des plus belles de l'Amérique.

Parlant de la poursuite qu'il a intentée à M. Lavallée et à la "Presse", M. Marcl annonce que ces deux causes seront poursuivies jusqu'au bout, car il tient à venger son honneur.

A St-Henri, M. Marcl a exposé à peu près les mêmes vues.

Les autres orateurs ont été MM. L. J. Gauthier, M. P. Geo. Brunet, l'hon. M. Charles Marcl et L. McLellan, Théodule Rheaume, A. Depoens, Achille Latreille et R. L. Calder.

M. Marcl parlera, ce soir, à la salle du club ouvrier de la Paroisse Nord, quartier St-Denis, et dans la salle du comité, 485 Sainte-Catherine Est.

Assemblées de M. Lavallée.

L'échevin Lavallée, candidat à la mairie, a tenu, hier soir, trois nombreuses assemblées ; la première à l'hôtel de ville du quartier Emard, la seconde à l'hôtel de ville de Saint-Henri, et la troisième au village Turcot.

Les orateurs qui accompagnèrent M. Lavallée étaient : MM. F. Fautoux, Narc. Gougeon, Charles Guay, Yvon Lamontagne, Hor. Gagné, André Fautoux, Art. Geoffrion, Art. Beauchemin et Léonce Plante.

Dans ces trois assemblées, mais surtout aux deux premières, qui étaient de beaucoup plus importantes, M. A. Lavallée a fait un discours d'importance, devant un nombreux auditoire.

Il a entretenu les électeurs sur les questions d'affaires de la ville, de la responsabilité de la dette, puit il s'est attaché à contester la faiblesse du programme de son adversaire M. Geo. Marcl.

"Mes idées, a-t-il dit, sont acceptées par les grands financiers de la métropole et les assertions de mon concurrent sont absolument erronées."

En terminant, M. Lavallée a parlé de la question des tramways, de l'emprunt, des pavages, de l'abolition de la qualification foncière et de toutes les questions municipales du jour.

M. Lavallée a été maintes fois interrompu par les applaudissements enthousiastes de l'auditoire.

Dans Papineau.

Hier soir, l'échevin Gauvin a tenu une grande assemblée rue Sainte-Catherine Est entre les rues Champlain et Papineau, sous la présidence conjointe de MM. E. Trudeau et Eph. Saint Germain. On comptait dans la salle 500 personnes.

MM. Ch. Guay, Cl. Desrochers, Jos. Leduc, Art. Geoffrion, ont successivement pris la parole.

222—La campagne municipale — Quant au candidat lui-même, M. Gauvin, il a longuement traité avec ses électeurs de son administration municipale.

"Je puis me vanter, a dit l'échevin Gauvin, en sortant de mon terme d'office, d'avoir obtenu pour le quartier Papineau plus de faveurs que n'importe quel échevin qui n'a précédé. Il y a eu en effet dans ce quartier pour \$304,000 de travaux exécutés et il en reste encore pour \$170,000 qui se feront au printemps prochain."

De plus, il a fait ouvrir dans Papineau les rues Dumont, Dorion, Cartier, Sherbrooke-Est et cela à la charge de la cité en les dotant de plus de canaux d'égouts, de conduites à eau et à gaz. En fait de trottoirs permanents, il en a été construits sur les rues Lafontaine, Lagachetière, Papineau et Laurier. On a paré en outre les rues Papineau et de Lorimer. C'est là, comme on le voit, un assez beau record.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Plus de sept cents personnes étaient réunies au Theatrum, hier soir, pour entendre M. Georges Vandael et ses amis expliquer le programme de M. Vandael et faire la critique de la conduite de l'échevin Noé Leclaire.

Cette assemblée, une des plus nombreuses, sinon la plus enthousiaste qu'ait tenue M. Vandael depuis le commencement de la lutte, était présidée par MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

M. Vandael reprend alors la parole pour remercier ses électeurs et leur annoncer qu'il accepte l'invitation de M. Therrien le conviant à une assemblée contradictoire qui doit avoir lieu ce soir, à la salle du marché St-Jean-Baptiste et convie tous ses amis à y assister.

M. Rodrigue Leduc, l'un des présidents, clôt l'assemblée par un bref mais substantiel discours et l'impression se dissipe en poussant de vifs hurrahs en faveur de M. Vandael dont la victoire semble plus qu'assurée dans le quartier St-Jean-Baptiste.

A Abundio.

Hier soir, l'échevin Bastien a tenu une grande assemblée à Abundio, sous la présidence conjointe de MM. Eus. Labelle et S. Gagnon.

M. Bastien a parlé du travail considérable qu'il a fait comme échevin du quartier en obtenant \$155,000 de travaux. Puis il a fait une critique sévère du programme de son adversaire, M. Filiatrault.

M. Filiatrault n'est pas sérieux, a dit l'échevin Bastien, lorsqu'il prétend que s'il est élu il fera poser une borne-fontaine à l'angle de l'avenue Pélégion, en effet depuis 3 mois cette borne-fontaine a été installée ; c'est absolument comme cette question de la pose d'un téléphone à la station de police, ce téléphone vient, il y a quelques jours, d'y être placé.

"Mon adversaire me reproche d'avoir des parts dans la M. W. & P. Co. c'est là une grave erreur et s'il peut démontrer cet avantage, je m'engage à démissionner."

L'échevin Bastien, en terminant, a dit qu'il avait toujours travaillé pour la réduction des taux d'assu-

Finalment, l'échevin Gauvin a développé les grandes lignes de son futur programme qui comporte nombre de questions intéressant la classe ouvrière, puis il a parlé de la taxe locale sur les pavages, en disant qu'il a voté contre, attendu qu'il n'a jamais compris qu'il fut juste qu'un quartier comme celui qu'il représente, payât pour les travaux du centre de la ville.

L'Echevin Geo. Marcl et les Ouvriers

Réponse à l'échevin L. A. Lavallée.

M. l'échevin Geo. Marcl, ne cherchant que la justice égale pour tous les employés de la Corporation, proposa au Conseil de Ville de donner une augmentation de salaire de 10 p. c. à tous les employés, y compris les journaliers.

Cette motion n'étant pas adoptée, M. Marcl proposa que les journaliers reçoivent 25 cents par jour d'augmentation.

M. l'échevin L. A. Lavallée ou ses représentants, en disant le contraire dans ses assemblées ou dans les journaux, mentent sciemment et publiquement. 246-1-g.

Saint-Gabriel.

M. Jos. Elie, candidat à l'échevinat dans le quartier Saint-Gabriel, a ouvert son comité hier soir au No 393 Hibernia. Il y avait une foule considérable où l'on pouvait voir côte à côte, Canadiens-français et Anglais.

M. Elie, à son entrée dans la salle, a été fortement acclamé. Il a surtout appuyé dans son discours sur le fait que M. Monahan, l'échevin actuel du quartier, avait promis il y a deux ans de se retirer cette année pour donner le champ libre à un Canadien-Français, promesse qu'il remplit aujourd'hui.

Le Dr Lemieux a vigoureusement appuyé la candidature de M. Elie.

Quartier St-Jean-Baptiste.

L'échevin Noé Leclaire a tenu, hier soir, à son comité central, une magnifique assemblée, à laquelle deux cents personnes assistaient. M. Onésime Martinian, un des plus vieux citoyens de St-Jean-Baptiste, présidait.

M. Gustave Audet, chef ouvrier, a été le premier orateur à adresser la parole. M. Audet a dit que M. Leclaire avait toujours été l'ami des ouvriers et que tous les citoyens bien pensants favoriseraient sa candidature.

M. Domina Boyer, le président des employés civiques, parla après M. Audet. Il appuya de toutes ses forces la candidature de M. Leclaire en disant qu'il était le défenseur de la classe ouvrière à l'hôtel de ville. Il fit l'éloge du candidat des ouvriers.

M. Jos. Ethier, de l'Union des Maçons, se joint à ses camarades du parti ouvrier pour appuyer de toutes ses forces le candidat de tous les citoyens soucieux de la bonne administration de notre ville, M. Noé Leclaire.

Après quelques remarques de M. Edmond Chassé, l'échevin Noé Leclaire adressa la parole. Il dit que s'il demande un renouvellement de confiance aux électeurs de St-Jean-Baptiste, c'est parce qu'on lui a demandé de finir les travaux qu'il a commencés. "Dans deux ans, dit-il, tout le quartier sera pavé et vous pourrez envoyer un autre échevin pour se reposer."

M. Jos. Archambault, avocat et M. G. R. Brunet, président du Conseil Central des Métiers et du Travail, ont aussi adressé la parole en faveur de M. Leclaire. M. Archambault a prononcé un discours fort éloquent, qui a soulevé des applaudissements enthousiastes.

M. Brunet a demandé à tous les électeurs de faire comme le parti ouvrier, et approuver le meilleur candidat, M. Noé Leclaire.

Vendredi, M. Leclaire parlera avec ses amis au marché St-Jean-Baptiste.

Assemblée de M. Vandael.

Plus de sept cents personnes étaient réunies au Theatrum, hier soir, pour entendre M. Georges Vandael et ses amis expliquer le programme de M. Vandael et faire la critique de la conduite de l'échevin Noé Leclaire.

Cette assemblée, une des plus nombreuses, sinon la plus enthousiaste qu'ait tenue M. Vandael depuis le commencement de la lutte, était présidée par MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Plus de sept cents personnes étaient réunies au Theatrum, hier soir, pour entendre M. Georges Vandael et ses amis expliquer le programme de M. Vandael et faire la critique de la conduite de l'échevin Noé Leclaire.

Cette assemblée, une des plus nombreuses, sinon la plus enthousiaste qu'ait tenue M. Vandael depuis le commencement de la lutte, était présidée par MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Plus de sept cents personnes étaient réunies au Theatrum, hier soir, pour entendre M. Georges Vandael et ses amis expliquer le programme de M. Vandael et faire la critique de la conduite de l'échevin Noé Leclaire.

Cette assemblée, une des plus nombreuses, sinon la plus enthousiaste qu'ait tenue M. Vandael depuis le commencement de la lutte, était présidée par MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Plus de sept cents personnes étaient réunies au Theatrum, hier soir, pour entendre M. Georges Vandael et ses amis expliquer le programme de M. Vandael et faire la critique de la conduite de l'échevin Noé Leclaire.

Cette assemblée, une des plus nombreuses, sinon la plus enthousiaste qu'ait tenue M. Vandael depuis le commencement de la lutte, était présidée par MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

Le notaire J. E. Bouvier appelé le premier à adresser la parole accuse M. Lavallée d'avoir fait à sa parole le commencement de la lutte, à l'instigation de MM. Hormidas Meunier et Rodrigue Leduc.

LA MAIRIE Mercredi, ce Soir, à 8 p.m.

VOUS ETES CORDIALEMENT INVITES D'ASSISTER A

TROIS GRANDES ASSEMBLÉES EN FAVEUR DE LA CANDIDATURE DE

L'Echevin GEO. MARCIL

"Le Prochain Maire de Montréal"



GEORGES MARCIL

Echevin et Candidat du peuple à la mairie

STE-ANNE,

Salle des jeunes gens Rue Young.

FAITES-VOUS UN DEVOIR D'Y ALLER ET D'ENTENDRE M. MARCIL EXPLIQUER SON PROGRAMME.

Taxation proportionnelle assurant des taxes plus légères aux petits propriétaires

"Construction d'un pont libre reliant la partie est de Montréal à la rive Sud"

"Une ville propre," "L'abolition de la qualification Foncière," "Un homme, en vote," "Justice pour tous," "La bonne et loyale administration," "Représentation proportionnelle," "Plan complet de la ville et de l'île."

10 BILLETS POUR 25c AVEC CORRESPONDANCES.

LES SALLES DE COMITES

CENTRAL 180 St-Jacques, Main 3791
" 485 Ste-Cath. Est, E. 5167
SUD 335 Rue Wellington, Main 7225
(St-Gabriel) 420 Centre, Main 7292
EST 1050 Ste-Cath. Est, Est 126
OUEST 589 Ste-Catherine Ouest,
1994 St-Jacques, St-Henri.

QUARTIER ST-JACQUES

Comité de l'échevin

A. N. BRODEUR

300 rue Beaudry, coin Ste. Catherine et Beaudry

TELEPHONE BELL EST 2307.

Tous les renseignements nécessaires fournis aux plaisirs aux électeurs. 246-1-x

Record de M. l'Echevin Geo. Marcl

Réponse à M. l'échevin L. A. Lavallée.

Monsieur l'échevin Georges Marcl, candidat à la mairie, a fait plus durant son terme que l'échevin L. A. Lavallée durant douze ans qu'il est à l'hôtel de ville.

M. l'échevin Georges Marcl a proposé au Conseil que MM. les Commissaires devaient poser comme base de tout nouveau contrat avec la Montreal Street Railway : 10 billets pour 25c.

L'échevin Marcl a contribué à abaisser la qualification foncière de Notre-Dame de Grâce de \$5,000 à \$1,000, et il est maintenant en train de l'abolir complètement à Montréal.

L'échevin Lavallée n'est ni pour ni contre l'abolition de la qualification ; il se tient comme toujours, sur la clôture — il craint de perdre des voix chez les propriétaires ou les locataires.

L'échevin Marcl étant convaincu que dans les meilleurs intérêts de la ville de Montréal, on devrait plutôt songer à augmenter le pouvoir d'emprunt que de le réduire, ainsi que propose l'échevin Lavallée :

1o.—Parce que réduction veut dire augmentation inévitable de l'évaluation et des taxes.

2o.—A cause des progrès immenses de la ville et de la quantité énorme de travaux publics à exécuter.

M. Marcl propose donc que le conseil prenne en considération l'opportunité de l'augmenter, mais avec restriction à l'effet qu'aucun emprunt ne se fasse sans fonds d'amortissement et que le produit de ces emprunts ne puisse être employé que pour des travaux permanents, dont le coût serait remboursable, capital et intérêts, en petits versements annuels par les propriétaires bénéficiaires — de sorte que la chose n'affecterait pas du tout le revenu de la ville ou la taxe ordinaire ; la ville ne faisant que financer le coût de ces travaux.

La proposition Lavallée de réduire le pouvoir d'emprunt fut passée au Conseil à la vapeur, et malgré que le maire avait à peine prononcé le mot "carrié", l'échevin Marcl était sur ses pieds avec son amendement, mais il fut déclaré hors d'ordre. Avant de s'asseoir il demanda un privilège qui n'était jamais refusé à aucun échevin, celui d'inscrire sa dissidence, mais on lui refusa même ce privilège. Entr'autres les échevins Emard et Dandurand se trouvèrent dans le même cas, puisqu'ils se déclarèrent plus tard ouvertement contre cette réduction.

Il est faux que l'échevin Marcl ait voté pour la réduction du pouvoir d'emprunt parce qu'il n'y eut pas de vote pris sur la question.

Au sujet des taxes proportionnelles, M. l'échevin Marcl a toujours combattu dans le Conseil pour que la taxe pour les travaux publics soit plutôt basée sur la valeur des propriétés que sur le nombre de pieds de front.

Au sujet de la construction du pont de l'Est, M. l'échevin Marcl a fait de nombreuses démarches auprès du Gouvernement d'Ottawa et il a eu

LA MAIRIE

Candidature de l'Echevin L. A. Lavallée, C.R.

Trois grandes assemblées auront lieu ce soir à 8 heures aux endroits suivants :

Quartier Ste-Marie,

Ecole Meilleur, Rue Pulliam.

Quartiers St-Jacques et Lafontaine,

Ecole Montcalm, Rue DeMontigny, Coin St-Hubert.

Quartier St-Joseph,

Ecole St-Joseph, 141 rue St-Martin.

Le candidat accompagné de citoyens marquants, d'orateurs distingués et éloquents, adressera la parole à chacune d'elles. Que tous ceux qui s'intéressent à la présente lutte municipale viennent en foule entendre l'exposé clair et précis d'un programme sérieux.

Trois autres assemblées sont convoquées pour jeudi le 25 janvier à 8 heures P.M.

Quartier Duvernay,

Salle David, 15 Brébœuf.

Quartier Ste-Anne,

Salle Ste-Anne, 157 Ottawa.

Quartier St-Gabriel,

Ecole St-Charles, 220 Island.

A ces assemblées, M. Lavallée adressera la parole ainsi que plusieurs orateurs connus.

COMITES

Comité, 606 St-Laurent Est 2264

COMITE CENTRAL : } Main 3071

90 rue St-Jacques. } Main 3072

} Main 3073

} Main 3074

QUARTIER LAURIER

NAP. TURCOT

CANDIDAT DU PARTI OUVRIER

Aux Intéressés

Votez pour celui qui est en faveur du travail à la journée. N'est-il pas reconnu que les travaux faits à la journée sont préférables en même temps que meilleur marché, qu'ils donnent de plus, une chance au résident qui paye des taxes à la ville d'être employé à ses travaux tandis que généralement les entrepreneurs emploient des étrangers en payant des salaires inférieurs.

Votes pour l'ami du pauvre et pour l'avancement du QUARTIER LAURIER, c'est-à-dire pour

NAP. TURCOT

CANDIDAT DU PARTI OUVRIER

Comité Central: 1789 BOULEVARD ST-LAURENT

TEL. BELL ST-LOUIS 5258

N'OUBLIEZ PAS CECI : Grande assemblée ce soir, à la salle Dollard, 2615 St-Urbain à 8 hrs. Tous les électeurs sont invités.

QUARTIER DUVERNAY

Assemblée contradictoire ce soir

au No 15 rue Brébœuf, comité de

M. Victor Levesque

M. Clément est invité avec ses amis à venir discuter les questions municipales.

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

MERCREDI le 24 courant, à 8 p.m.

A la salle du marché St-Jean-Baptiste, grande assemblée convoquée par M. Georges Therrien. M. Therrien invite spécialement ses deux adversaires, M. Noé Leclaire et Georges Vandael d'être présents devant l'électorat. Plusieurs orateurs distingués adresseront la parole.

La satisfaction de voir l'honorable Ministre des Travaux Publics déclarer sur sa plateforme, à ses côtés, au Monument National, que connaissant l'initiative, l'esprit d'entreprise et l'énergie de M. Marcl, que si celui-ci était élu maire de Montréal et se rendait à Ottawa avec un projet pratique et montrant que la ville de Montréal est prête à faire sa part, il userait de son influence dans le Cabinet pour que le Gouvernement fédéral fasse sa large part de façon à assurer la réalisation de ce beau projet.

Qu'est-ce que l'échevin Lavallée a fait durant ses 12 années au Conseil pour promouvoir ce projet ou n'importe quel autre grand projet ; si ce n'est l'annexion, à des conditions stupides et

PIANOS

Grande Réduction



Nous accorderons une réduction de 20 à 30 pour cent d'ici au 1er février prochain.

Profitez de cette grande réduction pour vous procurer un piano à bas prix.

FOISY FRERES, 210 - 216 St-Catherine Est
COIN S. A. QUI ET.

LES ETUDIANTS EN MEDICINE A L'OPERA.

Une belle reprise de Carmen

La soirée des Etudiants en médecine de l'Université Laval a été un brillant succès. L'abord, la salle était comble et un grand nombre de spectateurs ont dû se tenir debout; de plus, cette représentation a prouvé que Carmen était plus populaire que jamais; elle a été, à tous les points de vue, digne des précédentes et on a revu avec plaisir, Mmes Deryne et Laplante dans les rôles de Carmen et de Micaëla.

M. Sterlin a tiré un excellent parti du rôle de Don José; il s'en est acquitté avec beaucoup de verve et de talent. Il s'est surtout montré excellent acteur au dernier acte.

La représentation dans l'ensemble a été excellente et l'orchestre, sous la direction de Hasselmann, a fait merveille.

L'organisation de la soirée était parfaite et a répondu aux plus belles espérances. Les étudiants qui assistaient en grand nombre à la soirée, ont montré beaucoup d'entrain, mais ils ont agi avec beaucoup de délicatesse.

De superbes bouquets de fleurs ont été offerts à Mmes Deryne et Laplante.

Le conseil des étudiants en médecine avait préparé pour la circonstance un magnifique programme illustré de nombreuses caricatures montrant les divers professeurs de la faculté dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous donnons ci-après le nom des membres du conseil de régie de la faculté de médecine:

Président: D. O. Francoeur.
Vice-président: Jude Thibault.
Secrétaire: R. A. Laporte.
Trésorier: S. Perron. Camille Gaudet, L. Arthur Vasseur et J. A. Laroché.

Encore une fois, nos félicitations aux organisateurs de cette soirée.

Ce soir, première du "Chemineau."

LE EUCHRE DES COMMIS-EPICIERS.

Il aura lieu demain soir dans la grande salle de l'Arsenal du 65^e Régiment.

C'est demain soir, 25 janvier, qu'aura lieu à l'Arsenal du 65^e Régiment, avenue des Pins, le euehre des commis-épiers, de l'Union du Commerce.

De nombreux et magnifiques prix seront distribués aux vainqueurs, et tout indique que cette fête remportera un grand succès.

Les officiers chargés de l'organisation de ce euehre sont les suivants: MM. O. Dionne, organisateur; M. J. E. Sauvé, président général; A. J. Durocher, président des annonces; O. Lalonde, président des rafraîchissements; A. Laliberté, président de réception; D. D. Dionne, président du vestiaire; J. N. Gagnon, secrétaire-trésorier; J. R. Oulmet, président de la danse; J. A. Loranger, président de l'ordre; O. Danis, président des poinçonneurs.

RECTIFICATION.

Dans notre chronique du Palais, hier, il nous est échappé une erreur involontaire que nous tenons à rectifier.

Nous y faisons allusion à la cause de Dame Rebecca Chéniquy contre un journal de Montréal, qui est venue devant M. le juge Beaudin. C'est par erreur que le rédacteur de cette chronique a mentionné le "Devoir" comme étant poursuivi par Mme Chéniquy.

En effet, le "Devoir" n'a rien en à voir ni de près ni de loin avec cette cause, et c'est la "Croix" qui est poursuivie par Mme Chéniquy.

Cette substitution de noms dans notre compte rendu est un lapsus calami que nous nous empressons de rectifier.

Pour améliorer votre condition

Cherchez l'annonce qui vous convient et répondez-y. Vous serez alors en mesure d'obtenir une meilleure position; de trouver un endroit où vous vivrez plus à l'aise; vous trouverez de meilleurs employés, un meilleur placement pour l'argent que vous avez épargné.

L'habitude de lire les annonces qui nous intéressent personnellement et de les chercher, au besoin, est le secret de la prospérité.

Deux incendies éclatent simultanément dans le sud de la ville

LE PREMIER, QUI S'ETAIT DECLARE EN ARRIERE DE L'HOTEL RICHELIEU, RUE SAINT-VINCENT, CAUSE DES DOMMAGES CONSIDERABLES A L'HOTEL RIENDEAU, AU MAGASIN DERY ET A L'IMPRIMERIE COMMERCIALE.

Presque au même instant, le feu se déclare dans l'entrepôt Hobbs & Co., sis rue William, qu'il détruit de fond en comble; les pertes à ce dernier endroit sont évaluées à \$80,000.

L'avertisseur 141 appelait les pompiers sur la place Jacques-Cartier, à 8 h. 50, mais le feu ne fut pas découvert. A 7 h. 30 le même avertisseur sonnait encore et des larmes des pompiers on découvrait le feu en arrière de l'annexe de l'hôtel Riendeau, dans la partie du bâtiment connu sous le nom de l'hôtel Riendeau. Voyant le danger que coulaient les constructions voisines, le chef adjoint St-Pierre sonna une deuxième alarme, qui, par le fait devenait une troisième alarme. Toutes les stations répondirent, ne gardant que les réserves. Le chef Tremblay arriva sur les lieux du sinistre et prit la direction des opérations. La place Jacques-Cartier, la rue Notre-Dame, la rue St-Vincent, la rue St-Paul étaient remplies d'appareils du service des incendies, les pompes à vapeur lançaient dans les airs leurs fumées noires, pendant que sous les ordres brefs des chefs, les hommes attaquaient le feu par quatre endroits à la fois.

Les flammes en rougeoyants tourbillons faisaient croire à un gigantesque incendie; les puissantes jets d'eau noyaient de leurs torrents les flammes, mais dans le milieu où elles avaient originaire, leur était facile de se propager; en effet tout l'arrière de l'hôtel Richelieu était en bois, et très ancien; de là le feu s'est communiqué à l'imprimerie commerciale, dans l'annexe du Riendeau, et le Riendeau lui-même fut longtemps menacé; le magasin Dery, à aussi souffert des dommages. Enfin, après une lutte opiniâtre, les pompiers eurent le dessus.

Le seul hôtel canadien-français de partie est resté préservé des flammes, quoique endommagé.

Le travail des pompiers a été très apprécié; leur audace croît en face

du danger; escalader leurs longues échelles, allonger de pesants boyaux, se poster sur les corniches des toits, tout cela est fait d'une façon admirable.

Les dommages causés par le feu, hier soir, à la place Jacques-Cartier, ne sont pas encore évalués, mais ils semblent très élevés. L'hôtel Riendeau a souffert beaucoup par l'eau et la fumée. Le magasin de graines de semence de M. Hector Dery, qui se trouve dans le rez-de-chaussée de l'annexe du Riendeau, a souffert beaucoup de dommages; là les pertes se chiffrent à environ \$8,000. Cependant, M. Dery, rencontré sur le théâtre de l'incendie, nous a déclaré qu'il continuera ses affaires sans arrêt, ayant un stock de marchandises qu'il n'avait pas encore retiré de la douane, et qui lui servira pour satisfaire les ordres qu'il pourra recevoir. M. Dery nous a déclaré qu'il fera connaître par la voie des journaux l'adresse de sa nouvelle place d'affaires. En attendant, il s'occupe de remplir les commandes que nombre de ses clients lui envoient par maille.

L'imprimerie Commerciale a aussi souffert beaucoup de dommages. L'hôtel Riendeau voit son annexe presque détruite et ce qui reste est tellement endommagé par le feu, l'eau et la fumée que c'est probablement une perte totale.

Les pertes totales, d'après ce que l'on pouvait estimer hier au soir, doivent s'élever dans les \$70,000 à \$80,000. Des assurances couvrent en grande partie les pertes.

Le service d'ordre était confié, à la première alarme, au lieutenant Laford, du poste central. Après la deuxième alarme, l'inspecteur Grandchamp se rendit sur les lieux avec des hommes de renfort.

Le feu rue William.

Au plus fort de l'incendie de la Place Jacques-Cartier, à 8 h. 02 l'avertisseur 322 appelait les pompiers sur la rue William. Des ordres furent transmis rapidement et l'on vit s'élever au triple galop de leurs chevaux des pompiers vers le nouveau danger qui menaçait un autre quartier de la ville.

Le chef Tremblay lui-même, dans son automobile se rendit sur la rue William, où les flammes faisaient rage dans l'entrepôt de Hobbs & Co., représentants de manufacturiers de feronneries, vitres, etc.,

Les pompiers ne furent pas longs à se mettre à l'œuvre, mais les flammes actives par des éléments très combustibles qui se trouvaient à tous les étages, prenaient de grandes proportions, c'est alors que fut sonnée la deuxième alarme qui amena sur les lieux des renforts pris place Jacques-Cartier.

Les établissements voisins de Hobbs & Co., l'entrepôt de Household Washing Co., ainsi que Hodgson Bros. Co., Ltd., furent un instant menacés, mais grâce au travail de nos braves pompiers, le feu fut circonscrit dans la bâtisse même. Un pompier de la station No. 2 a été blessé au poignet par un éclat de vitre; il a été pansé sur place par un médecin ambulancier.

Les dommages sont très élevés chez Hobbs; les quatre étages contenant des marchandises sont une perte totale; on les évalue à \$60,000 environ.

Quant à la bâtisse elle-même, elle a souffert subit de très gros dommages, probablement pour \$8 à \$10,000. D'une écurie donnant en arrière de la bâtisse Hobbs un M. McCusig a pu sauver 12 chevaux.

La commission des écoles catholiques

ELLE A TENU SON ASSEMBLEE REGULIERE HIER SOIR — LA QUESTION DES DEBENTURES Y A ETE DISCUTEE — L'ASSIDUITE AUX ECOLES — LE CHOIX D'UN AUSEUR LEGAL — UN EMPRUNT DE \$500,000 POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ECOLES.

La commission des écoles catholiques, à son assemblée régulière, d'hier soir, a expédié ses affaires de routine. Mgr. Roy, chancelier, présidait. La question la plus importante avait trait à la question des débetures de \$350,000 émises à la Banque Provinciale, le 1er novembre dernier, remboursables le 1er février. Les renseignements ont déjà été publiés à la question il y a quelques semaines.

L'assiduité aux écoles, au cours de la dernière période, a été généralement bonne.

On devait s'occuper de la nomination d'un averseur légal, mais vu l'absence de M. Giroux, qui a déjà proposé M. Lamotte, C.R., pour ce poste important, le choix sera fait à une séance ultérieure. On dit que l'un des commissaires proposera le choix de M. Aimé Geoffrion pour ce poste important.

Mgr. Roy, MM. Giroux, le juge Lafontaine et McLachlan ont été nommés délégués à Québec pour obtenir de la législature l'autorisation de négocier un emprunt de \$500,000, qui seront affectés à la construction de nouvelles écoles.

Les capitaines de navires

L'ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION QUI A EU LIEU DERNIEREMENT A SOREL A REMPORTE UN GROS SUCCES — ON ADOPTÉ LA CONSTITUTION.

L'association des capitaines licenciés du district de Montréal, à ces jours derniers, sa première grande assemblée, à Sorel. M. le capitaine François Crépau présidait. M. le maire Lafrenière avait bien voulu assister à la séance qu'il ouvrit par un discours flatteur pour ceux qui ont organisé l'association. Il souhaita la plus cordiale bienvenue à tous, au nom de la ville.

L'assemblée a été tenue dans la salle des ingénieurs. M. Elphège Lalonde, l'un des promoteurs de la société, qui occupait le poste de président pro tempore, a été maintenu dans ses fonctions. Dans un bref discours, il a expliqué le but de la société: unir entre eux tous les membres de cette importante corporation de capitaines de navires; s'entraider mutuellement aux jours de mal-

heur; réhausser dans l'estime du public et dans l'opinion des compagnies qui les emploient ces dévoués fonctionnaires dont on ne connaît généralement pas les hautes responsabilités encourues dans leur rude métier.

M. George Gendron, de la société des ingénieurs, a aussi prononcé une jolte allocution.

Trente-cinq nouveaux membres se sont affiliés à l'association dont font aujourd'hui partie presque tous les capitaines de navires faisant le service entre Montréal et Québec.

La constitution telle que préparée à Montréal a été acceptée; on en fera sous peu imprimer quelques centaines d'exemplaires. Le bureau chef sera à Montréal.

Une réunion des capitaines aura lieu ce soir à la salle St-Pierre, 235 rue Beaudry.

DEMANDE D'INSPECTEURS.

Le Dr Pelletier demande 10 inspecteurs nouveaux pour enrayer l'épidémie de variole dans les campagnes.

Le docteur Pelletier, du département provincial d'hygiène, commentant hier matin l'écllosion de variole qui vient d'être portée à la connaissance de l'inspecteur, à Saint-Germain de Grantham, déclare que le bureau n'a pas la prétention d'avoir à sa disposition l'outillage suffisant pour couvrir d'une manière satisfaisante les onze cents municipalités de la Province de Québec. Il serait pueril de s'imaginer qu'avec un inspecteur, aidé dans les cas d'urgence de quelques médecins, le bureau d'hygiène peut être maître de la situation de la variole, surtout si l'on tient compte de l'autonomie très développée des municipalités.

Que le gouvernement provincial nous donne dix inspecteurs et nous pourrions faire face à la situation.

L'exposition des grains de semence

Elle s'ouvrira, demain après-midi, au manège militaire de Québec, sous la présidence de l'hon. J. E. Caron.

Québec, 23 — C'est demain, à trois heures que doit s'ouvrir dans la salle d'exercice militaire l'exposition annuelle des grains de semence, faite sous la direction de M. Oscar Lessard, secrétaire du conseil d'Agriculture. L'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture, présidera l'ouverture. Son honneur le maire Drouin ainsi que plusieurs notables de cette ville, assisteront aussi. M. Côté, d'Ottawa, un des jurés de l'exposition, est arrivé à Québec, hier.

Les hommes d'affaires qui font de la publicité dans le "Canada" sont assurés d'atteindre la meilleure clientèle canadienne-française.

Nominations et promotions

LA COMPAGNIE DU PACIFIQUE CANADIEN EN EFFECTUE DE NOMBREUSES DANS SES DIVERS SERVICES.

La compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien vient de faire de nombreux changements dans l'effectif de son personnel. Nous en citons quelques-uns:

M. C. Murphy, surintendant-général du transport, annonce la nomination de MM. G. H. Bull, H. M. Haas et F. L. Jones aux postes d'instructeurs sur les lignes de l'est du C. P. R.

La compagnie a depuis longtemps maintenu des cours d'instruction pour ses employés, et, sur divers points de la ligne, elle a fait construire des écoles d'enseignements spéciaux pour ses apprentis qui se destinent à divers métiers. Autrefois, il n'y avait qu'à l'extrémité ou terminus de la voie que l'on pouvait établir de telles institutions.

Or, pour remédier aux inconvénients qu'offrirait pour les employés un déplacement difficile et onéreux, la compagnie a décidé que les instructeurs qui ont été nommés se portent sur divers points pour donner leurs cours sur la ligne de l'est, de cette façon, l'on pourra atteindre tous les apprentis à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Les cours qui seront donnés se rap-

portent au bon fonctionnement des locomotives et des wagons.

M. J. A. Macdonald a été nommé agent de district au département des passagers, C. P. R., à N. York, C. A. M. Macdonald remplace M. W. J. Wells, démissionnaire.

M. James Osborne, surintendant général du Pacifique Canadien à Toronto a été nommé au même poste, à Vancouver.

M. Osborne a déjà occupé le poste de surintendant à Montréal. Il est depuis 28 ans au service de la compagnie.

M. John Corbett, agent de fret à l'étranger, abandonne, le 7 février, ce poste, qui est abol. M. Corbett ouvrira un bureau de courtier d'assurances à son retour d'Angleterre, où il passera quelques semaines.

M. J. F. Richardson a été nommé surintendant des bureaux de télégraphie en Colombie Anglaise, à la place de M. J. Fletcher, qui vient à Montréal, remplir les mêmes fonctions.

Statistiques des incendies pour 1911

IL Y A EU L'AN DERNIER \$1,041,087 DE DOMMAGES ET LES PRIMES PAYEES AUX ASSURANCES REPRESENTENT DEUX MILLIONS ET DEMI.

Le chef Tremblay nous communiquait hier, une note des relevés pour le département des incendies pour l'année 1911.

Dans cette année, les pompiers ont répondu à 2720 appels et les pertes totales des douze mois se sont élevées à \$1,041,087, réparties comme suit: Contenu de la propriété, \$589,453; propriété elle-même, \$451,634. Dans les quatre dernières années, l'estimation des pertes moyennes s'est élevée à \$800,000 annuellement.

Ce chiffre est plus bas de 25 ou 30

pour cent, d'après le chef Tremblay, que dans toutes les villes américaines, d'une importance analogue à celle de Montréal.

Par contre, sur ce chiffre de pertes de \$1,041,087, les montants collectés par les assurances comme primes s'élevaient d'environ deux millions et demi, ce qui donnerait à supposer que les taux sont trop élevés pour Montréal même en en déduisant les frais encourus par les compagnies et les dommages exceptionnels qu'elles peuvent être obligées de couvrir parfois.

Belle fête au collège d'Hochelaga

L'HON. BOUCHER DE LA BRUERE EST REQU PAR LA COMMISSION SCOLAIRE ET LES RELIGIEUX DE STE-CROIX.

L'hon. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction Publique pour la province de Québec a été l'objet d'une jolte démonstration, hier soir, au collège d'Hochelaga. Les religieux de Ste-Croix, directeurs de l'école avaient préparé un joli programme qui fut très bien rendu par leurs élèves.

Au commencement de la séance, M. le Dr Baril, président de la commission scolaire, souhaita la bienvenue au Surintendant de l'Instruction Publique. Il fit une brillante revue de l'œuvre accomplie par M. de LaBruère et de ce qui a été fait par la commission scolaire. En terminant l'exprimait le vœu de voir longtemps encore M. de LaBruère à la tête de l'Instruction de la province.

Le programme suivant fut ensuite exécuté par les élèves après que M. L. Masse eut, au nom des élèves, souhaité la bienvenue au distingué visiteur.

- 1.—Ouverture — Orchestre.
- 2.—Adresse à Monsieur le Surintendant par M. le Président de la Commission scolaire.
- 3.—Orchestre.
- 4.—Souhaits de bienvenue par les élèves.
- 5.—Gymnastique.
- 6.—Orchestre.
- 7.—Les petits Jardiniers de la Reine.
- 8.—Orchestre.
- 9.—Gymnastique.
- 10.—Discours de M. le Surintendant.
- 11.—Orchestre.

M. de LaBruère prit ensuite la parole. Il remercia la Commission Scolaire de lui avoir fourni l'occasion de visiter les institutions éducatives de la paroisse d'Hochelaga, et d'assister à l'inauguration de l'école qui porte le nom du président de la Commission.

Les Commissions scolaires, dit-il, jouent un grand rôle dans la province. La paroisse doit être unie et conserver les traditions nationales, car depuis la cession surtout, c'est la paroisse qui est la pierre angulaire de la nationalité canadienne-française.

Il fait ensuite l'éloge du Dr Baril et de ses collègues et les félicite d'avoir choisi les religieux de Ste-Croix et les dames de Jésus-Marie pour présider à l'Instruction des enfants de la paroisse.

Il importe que les enfants reçoivent une éducation aussi parfaite que possible conforme à notre histoire, et, qui détermine l'influence de la race dans l'Amérique du Nord.

Il félicite ensuite les élèves de la manière superbe dont ils se sont ac-

DECES
DALPÉ. — A Montréal, le 23 janvier 1912, à l'âge de 68 ans et 4 mois est décédé Louise Dalpé, dit Parisien, épouse de feu W. H. Tétrault, ex-professeur à l'école du Plateau.
Avis des funérailles plus tard. 246-1-D
PELLETIER. — A Montréal, hier soir à l'âge de 73 ans est décédé Madame J. B. Pelletier, épouse de M. J. B. Pelletier, marchand de fruits au marché Bonsecours.
Avis des funérailles plus tard. 346-1-D

AVIS IMPORTANT A NOS ABONNES

Comme nous surveillons de très près la livraison du "Canada", nous prions tous nos abonnés d'avertir immédiatement l'administration du journal quand ils ne reçoivent pas le journal le matin.

Appelez: MAIN 3058.

DR JOSEPH ROY
CHIRURGIEN-DENTISTE
St Louis 487 218 St Joseph Est.
367-M-D

OU LUNCHEON?
Café Krausmann, 80 St-Jacques
Bière en fût et en bouteille Wurmburger, Holbran, Pilsener et Knimbacher. Lunch de 12 à 3 h. p.m. à la carte, maison d'été. SOUPERS SUR LE BOULEVARD JUSQU'A MINUIT.
Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs.

A. JETTE & CIE
Courtiers et experts en propriétés. Argent à prêter sur titre et 21ème hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achats des valeurs de prix de vente.
EDITEUR DU RED T FOUNIER
35 rue St-Jacques, cor. 18 Montréal. Tél. Bell Main 3095.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY
LIMITED
JOHNNY BERTRAND, Gérant
Liqueurs et Cigares de 1er choix. 181 1^{er} Boulevard St-Laurent. Tél. Bell Est. 4416. Montréal. 363-D

GENDREAU & FENOUREAU
Chirurgiens-Dentistes
111 ST-DESSUS COIN D'HOCHELAGA
Tél. Bell Est 2016
Dr J. A. GENDREAU Dr CONRAD GENDREAU

EMPLOYEZ LA POUDRE A BALAYER

Anti-Dust

La seule DESINFECTANTE, GERMICIDE ET INSECTICIDE.
Vendu partout en sachets de 15 et 30

CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN QUEBEC.

Prix spécialement réduits pour Québec durant le Carnaval.

A l'occasion du Carnaval du Mardi Gras à la cité de Québec, le chemin de fer Canadien Northern Québec, vendra des billets pour passages aller et retour au prix d'un billet simple. Bon pour départ du 15 au 20 février inclusivement; limite de retour, le 22 février.
243-20-24-27-31-Jan. 3-4-7-10-14-17-Feb.